

Les nouveautés de Rés'OGM Info



A partir du 10 septembre, commandez la brochure

"Ma commune et les OGM, Le bulletin d'information sur les OGM pour les maires et élus municipaux, Rés'OGM Info, août 2008, 16 pages".

Elle est envoyée à l'ensemble des maires de la région Rhône-Alpes à partir du 15 septembre.
Au tarif de 2 € les 10, ou 15 € les 100 + frais de port.
Bon de commande sur www.resogm.org page publication. En téléchargement livre sur <http://www.infogm.org/resogm/docsmac/BullMairesOGM.pdf>

DVD « Cultivons la terre », propositions pour une agriculture durable, innovante et sans OGM. le film de Rés'OGM Info réalisé par Honorine Périno, avec le financement du Conseil Régional Rhône-Alpes et de la Fondation Nature et Découvertes. 15 euros pour les particuliers*.

Commandez dès maintenant vos DVD et contactez nous pour organiser des projections près de chez vous !

Guide technique pour une agriculture durable, innovante et sans OGM sur www.resogm.org rubrique alternatives en Région. 3 €*.

DVD Les Semences modernes en question. Produit par Rés'OGM Info, réalisé par Marc Peyronnard, avec le soutien du Réseau Semences Paysannes. 7 euros.***Tarifs sans frais de port : bon de commande sur* <http://www.infogm.org/resogm/docsmac/Bon-commande-resogm.pdf>

Agenda :

- Dimanche 7 septembre, projection de Cultivons la terre, foire bio de l'Albenc, de 9 h à 10h30.

- Mercredi 17 septembre 2008, à 19h, Maison rhodanienne de l'environnement, 12 rue ST Helène, Lyon 2^{ème}. Projection d'un extrait de "Cultivons la terre" puis conférence "LES ALTERNATIVES AUX OGM" avec Bernard Pintureau (INRA INSA LYON), spécialiste des trichogrammes et Benoît Ronzon, maraîcher (Réseau jardins de cocagne). Entrée gratuite. Soirée organisée par La Maison Rhodanienne de l'Environnement et Côté Jardins

- Samedi 20 septembre, dans le cadre de la contre PAC, projection de Cultivons la terre de 10 h à 12h à Annecy (74) (<http://changeonslapac.org/programme.php>)

- Samedi 4 octobre 2008, projection de Cultivons la terre, à Orléanas (69), en soirée.

- Dimanche 12 octobre 2008, projection de Cultivons la terre, dans le cadre du festival Pariscience, au jardin des plantes (plus de détail prochainement) <http://www.pariscience.fr/>

- Mercredi 12 novembre 2008, au festival du cinéma rural de La Biolle (73) <http://festcinerural-labiolle.org/>

A lire et à voir :

Souscription sans terre et sans reproches

<http://www.herbe-lefilm.com/projections>

à voir un petit montage sur les OGM par l'association Vivé de Grigny 69

<http://www.grigny69.com/Les-OGM-en-questions>

<http://www.enviro2b.com/environnement-actualite-developpement-durable/16656/article.html>

Le groupe chimique allemand BASF a déposé une plainte auprès de la Cour européenne de Justice à l'encontre de la Commission qui refuse depuis des mois d'accorder l'autorisation de commercialiser en Europe sa pomme de terre transgénique, l'Amflora.***

Stefan Marcinowski, membre du directoire de BASF, explique cette action dans un communiqué du groupe. "//La Commission européenne a repoussé l'autorisation de l'Amflora malgré les avis positifs répétés prononcés par l'EFSA, l'Autorité européenne de sécurité des aliments//". Désormais, le groupe fait savoir qu'il n'est pas prêt "//à de nouveaux reports//".

En mai dernier, la Commission avait en effet reporté toute décision sur l'autorisation de l'Amflora mais également de deux variétés de maïs, en demandant à l'EFSA de réexaminer ses avis jusqu'alors favorables.

L'Amflora est donc une pomme de terre génétiquement modifiée, renforcée en amylopectine, un composant de l'amidon utilisé par l'industrie pour fabriquer des textiles, du béton ou du papier. Ce qui devrait être le premier brevet OGM du chimiste allemand pourrait rapporter 100 millions d'euros par an pour l'ensemble de la filière.

OGM : José Bové et des militants détruisent deux parcelles OGM dans la Vienne

Publié le lundi 18 août 2008

<http://www.vedura.fr/actualite/4183-ogm-jose-bove-faucheurs>-détruisent-deux-parcelles

Une centaine de faucheurs volontaires anti-OGM, dont José Bové, ont détruit dans le département de la Vienne vendredi dernier deux parcelles de maïs MON 810, actuellement interdit en France.

Quatre parcelles de maïs transgénique Monsanto 810 ont été identifiées dans la Vienne. "Deux ont été détruites la semaine dernière sans revendication, et là nous avons décidé de détruire les deux autres parcelles publiquement", a déclaré José Bové à Reuters.

Au total 5000 à 6000 m² d'OGM ont été fauchés : une parcelle entre 3000 et 4000 m² près de la centrale nucléaire de Civaux, et une de 1500 à 2000 m² près de Valdivienne.

"Il s'agissait d'essais commerciaux de la firme Monsanto à base de maïs Mon810 auquel était rajoutés des gènes d'herbicides. Le Mon810 est interdit depuis février 2008 et Monsanto continue de vouloir passer en force", a expliqué José Bové.

Les gendarmes présents sur place ne sont pas intervenus, et se sont contentés de prendre des photos.

Source: <http://www.lyoncapitale.fr/index.php?menu=01&article=6078>

ENVIRONNEMENT

Les collectifs anti-OGM préparent des actions dans l'Ain et dans le Rhône (26/07/2008)

Dans les semaines qui viennent, dans le Rhône et dans l'Ain, les collectifs anti-OGM procéderont à des tests pour connaître les éventuelles parcelles illégales de maïs MON810 (maïs génétiquement modifié par le laboratoire Monsanto et interdit en France).

Parmi les premières "pistes sérieuses", dans le Rhône, les recherches se concentreront sur le canton de Saint-Symphorien d'Ozon. Dans l'Ain, des parcelles dans les communes de Ambérieux-en-Dombes, Saint-Jean-de-Thurigneux et de Civrieux sont fortement suspectées de contenir du maïs MON810. Cette année en Rhône-Alpes, les inspections citoyennes, visant à déceler le maïs OGM, ont débuté lors du rassemblement des collectifs anti-OGM à Grigny (le 12, 13 et 14 juillet).

Les tests ont eu lieu sur certaines parcelles ciblées, dans la commune de Marennes. Ceux-ci se sont révélés négatifs. Cette première "inspection" fait suite d'un test positif aux prélèvements d'OGM effectués sur trois parcelles, à Lafrançaise, dans le Tarn-et-Garonne. Les collectifs avaient alors porté plainte devant le Tribunal de Grande Instance de Montauban. Le juge a ensuite donné raison aux associations en autorisant un huissier à effectuer des prélèvements sur les parcelles. Mais avant même la confirmation de l'analyse, le propriétaire a détruit (avec l'aide de ses voisins) ses parcelles de maïs OGM.

Les collectifs du Rhône et de l'Ain sont donc persuadés que d'autres propriétaires ont semé du maïs OGM illégalement. A partir de l'exemple de Lafrançaise, Jean-Luc Juthier (collectif des faucheurs volontaires du Rhône) et Gérard Boinon (collectif « OGMnonmerci » dans l'Ain) précisent que c'est avant tout "à l'Etat de prendre ses responsabilités et de neutraliser les parcelles illégales." "Si l'Etat ne prend pas ses responsabilités, dans ce cas l'hypothèse du fauchage n'est pas à exclure. Il y a des faucheurs volontaires prêts à se mobiliser" indique Jean-Luc Juthier. Dans l'Ain, si les faucheurs volontaires sont également prêts à l'action, le collectif OGMnonmerci reste sur la même posture depuis l'an dernier et la découverte de parcelles OGM en Dombes et en Bresse : " Nous ne sommes pas dans une démarche de fauchage. Mais si l'Etat se désengage alors nous serons prêts à procéder à une grève de la faim. L'Etat met les moyens pour respecter le code de la route, il a aussi, heureusement, une police de l'eau efficace mais pourquoi ne veut-il pas avoir le rôle de police sur la question OGM ?"

Pour l'heure, dans les deux semaines qui viennent, les organisations anti-OGM sauront si les premières parcelles ciblées contiennent ou non des OGM.

"Ce qui nous intéresse ce n'est pas de dénoncer les coupables. On est face à des paysans à qui l'on bourre le crâne avec des mensonges. Par exemple, nous voulons les informer que l'OGM, sur le long terme, ne leur est pas bénéfique économiquement, si ce n'est pour les grandes firmes. Le maïs OGM utilise une protéine qui produit de l'insecticide et affaiblit par conséquent le rendement," note Jean-Luc Juthier.

Quant à la FDSEA (Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles) du Rhône, cette dernière ne souhaite pas communiquer car "elle n'a pas à sa connaissance d'agriculteurs produisant des OGM illégaux."

Quant à la FDSEA de l'Ain, son président, Daniel Martin, maintient une posture legaliste : "L'Etat est là pour faire la loi, les associations anti-OGM devraient s'occuper de délinquants plus dangereux que de ces agriculteurs. Mais si je constate des agriculteurs produisant des OGM illégalement, sans les condamner, je n'apprécierai pas."

Bastien Gouly

Anti-OGM : José Bové fixé sur son sort le 22 octobre

<http://www.lepoint.fr/actualites-societe/anti-ogm-jose-bove-fixe-sur-son-sort-le-22-octobre/920/0/269593>

José Bové et les 11 autres faucheurs volontaires poursuivis pour une action anti-OGM seront fixés sur leur sort le 22 octobre prochain. Le tribunal correctionnel de Bordeaux a décidé jeudi de mettre en délibéré sa décision. Le représentant du ministère public, Jérôme Bourrier, avait requis mercredi dans la soirée huit mois de prison ferme et quatre ans de privation des droits civiques, civils et familiaux à l'encontre de José Bové. Le leader anti-OGM qui a déjà été condamné à quatre mois ferme pour le même type de délit se trouve en état de récidive. De ce fait, la peine maximale encourue qui est de cinq ans de prison ferme peut doubler.

En outre, dix mois de prison avec sursis ont également été requis contre Marc Giblet, l'exploitant agricole chez qui avait été menée en novembre 2006 cette manifestation, à Lugos dans le sud de la Gironde. L'agriculteur excédé avait tiré un coup de feu vers le haut d'un silo sur lequel se trouvaient plusieurs manifestants. Enfin, six mois avec sursis ont été requis contre deux militants anti-OGM qui sont soupçonnés d'avoir participé à une action de fauchage sur cette même propriété en septembre 2006, et quatre mois avec sursis pour les neuf autres participants à "l'opération de traçabilité".

Jeudi, au deuxième jour d'audience, les avocats ont tous demandé la relaxe de leurs clients évoquant "l'état de nécessité" dans le cas de faucheurs ou la "légitime défense" dans l'intérêt de l'agriculteur. Pour les militants anti-OGM, Me Marie-Christine Etelain a justifié l'état de nécessité légitimant, selon elle, l'action des faucheurs en 2006 par l'absence de législation sur les OGM en France à cette époque. "2006 est une année charnière" dans la prise en compte du problème, a-t-elle expliqué. L'avocate a précisé que la législation avait changé depuis, avec en particulier l'obligation pour les cultivateurs d'OGM "de déclarer leur culture", puis plus récemment "le moratoire" interdisant la culture du maïs Mon 810. Contredisant les propos tenus la veille par le procureur, Me Marie-Christine Etelain a indiqué que le risque lié à l'utilisation de ce maïs OGM "était avéré", citant notamment une étude récente de l'Inra (Institut national de recherche agronomique) Aquitaine sur la dissémination des pollens. De son côté, Me Gérard Frézal, l'avocat de Marc Giblet, a plaidé la légitime défense, insistant sur "le droit de défendre son bien" et qualifiant la manifestation anti-OGM de "violente".

Faucheurs de maïs OGM : le procès d'Angers est renvoyé

http://www.ouest-france.fr/Faucheurs-de-mais-OGM-le-proces-d-Angers-est-renvoye/re/ofdernmin/_-693966--BKN----_actu.html

Neuf faucheurs volontaires devaient comparaître devant les juges, ce jeudi, au tribunal correctionnel d'Angers. Mais à la demande des prévenus, le procès a été renvoyé. Le 8 septembre 2007, ils sont soupçonnés d'avoir piétiné du maïs semence transgénique sur la commune de Charcé Saint-Ellier, dans le Maine-et-Loire. L'opération visait un ensemble de deux parcelles de cinq hectares chacune destinées à la multiplication de semences OGM.

Association Rés'OGM Info 8 quai maréchal Joffre 69002 LYON
04 78 42 95 37 www.resogm.org resogminfo@free.fr

Partenaire financier : **Rhône-Alpes**

Pour vous abonner, envoyer un mail vide à resogm-suscribe@infogm.org 4/4